

http://snfolcdijon.fr/spip.php?page=article&id_article=50



Décrets publiés sur les HSA pour les temps partiels

- Actualités -

Date de mise en ligne : mercredi 8 décembre 2021

Copyright © SNFOLC Dijon - Tous droits réservés

SOUS COUVERT DU GRENELLE, LE MINISTRE POURSUIT SA POLITIQUE D'ÉCONOMIE AU DÉTRIMENT DES DROITS DES PERSONNELS

Le ministre vient de publier le 14 octobre 2021 deux décrets permettant que soient imposées des heures supplémentaires années (HSA) aux enseignants et CPE pourtant autorisés à exercer en temps partiel.

L'équation ministérielle est simple : poursuivre les suppressions de postes, diminuer les recrutements aux concours, et contraindre les personnels à travailler davantage en heures supplémentaires, parce qu'elles coûtent beaucoup moins cher.

La publication des décrets rend possible que soient imposées des HSA à des personnels en temps partiels d'une discipline où il y aurait des heures à faire. Cette possibilité désormais offerte au sein des établissements s'inscrit pour le ministre dans la « continuité pédagogique »... Le ministre organise l'explosion de la charge de travail, le tout avec un point d'indice toujours gelé.

Ces décrets, qui avaient été présentés en juillet, ont essuyé un vote contre unanime de toutes les fédérations syndicales. Les fédérations avaient boycotté le CTM qui avait été convoqué suite à ce rejet unanime, ce qui n'a pas empêché le ministre, passant une nouvelle fois en force, de publier ses décrets en octobre.

Personne ne veut des heures supplémentaires imposées ! Ni pour les temps partiels, ni pour les autres ! Les personnels veulent les moyens de travailler, ils veulent des postes et demandent des augmentations de salaire ! Seule l'augmentation générale de la valeur du point d'indice peut répondre à leurs revendications et le versement de 183 euros pour tous, tout de suite, comme pour les soignants en 2020 !

Partager [ce communiqué](#) autour de vous, notamment pour en discuter lors des prochaines HIS de vos bahuts.